



**DECISION DU PRESIDENT**  
**N° 2024-047**

*7.5.1 Demandes de subventions*

**DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES POUR LA MISE EN PLACE  
D'UN LOGICIEL DE GESTION A L'ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT A SAILLANS**

Le Président,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5211-10 ;

VU la délibération du conseil communautaire 2020/DE054 du 15 juillet 2020 portant délégation de pouvoirs  
du Conseil Communautaire au Président ;

CONSIDERANT que la Communauté de Communes du Crestois et du Pays de Saillans souhaite mettre en  
place un logiciel de gestion pour le nouvel Accueil de Loisirs Sans Hébergement à Saillans et former ses équipes  
à son utilisation ;

CONSIDERANT que dans ce cadre, une demande de subvention peut être déposée auprès de la Caisse  
d'Allocations Familiales ;

**DECIDE**

**Article 1 :** de déposer une demande de subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales dans le cadre  
de la mise en place d'un logiciel de gestion de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement à Saillans et de signer  
tous les actes liés à cette demande de financement.

Le plan de financement s'établit comme suit :

Dépenses		Recettes	
Création et paramétrage d'un logiciel ALSH Saillans	1695 €	CAF 50 %	1822,50 €
Formation équipe – 3 jours	1950 €	CCCPS 50 %	1822,50 €
Total	3645 €	Total	3645 €

**Article 2 :** La présente décision pourra faire l'objet dans les deux mois à compter de sa publication :

- d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Président,
- d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Grenoble

Fait à AOUSTE SUR SYE, le **18 OCT. 2024**

Affichée le **18 OCT. 2024**

Denis BENOIT  
Président



*Ensemble, faisons battre le cœur de Drôme*

Communauté de Communes du Crestois et du Pays de Saillans

15 Chemin des sentiers - 26400 Aouste sur Sye

+33 (0)4 75 40 03 89

accueil@cccps.fr

www.cccps.fr

AOUSTE SUR SYE - AUBENASSON - AUREL - CHASTEL ARNAUD  
CREST - ESPENEL - LA CHAUDIÈRE - MIRABEL ET BLACONS - PIÉGROS  
LA CLASTRE - RIMON ET SAVEL - SAILLANS - SAINT BENOIT EN DIOIS  
SAINT SAUVEUR EN DIOIS - VERCHENY - VÉRONNE